



EMC

5^e - Thème 1

Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations

Livret enseignant

Égalité en droits : tout le monde a les mêmes droits et doit être traité de la même façon par la loi.

Inégalité : une différence injuste entre des personnes (salaire, métier, accès à un service...).

Stéréotype : une idée toute faite sur un groupe de personnes (« les filles sont... », « les garçons sont... »).

Préjugé : un jugement porté à l'avance sur quelqu'un, sans le connaître, souvent à cause d'un stéréotype.

Discrimination : traiter une personne moins bien qu'une autre à cause d'un critère interdit par la loi (sexe, origine, handicap, religion...) ; c'est puni par la loi.

Sexisme : juger ou traiter une personne moins bien parce qu'elle est une fille ou un garçon.

Parité : autant de femmes que d'hommes, par exemple sur les listes aux élections.

Harcèlement / cyberharcèlement : des moqueries, insultes ou menaces répétées contre une même personne ; sur internet ou sur le téléphone, c'est du cyberharcèlement. C'est puni par la loi.

Problématique :

Si la loi dit que nous sommes tous égaux, pourquoi faut-il encore agir pour l'égalité ?

Objectifs pédagogiques

- Distinguer un stéréotype, un préjugé et une discrimination
- Comprendre ce qu'est une discrimination au sens de la loi et savoir qu'elle est punie
- Connaître les grandes étapes de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
- Repérer les inégalités femmes-hommes qui existent encore (salaires, métiers, tâches à la maison)
- Comprendre ce que sont le harcèlement et le cyberharcèlement
- Savoir qui peut aider et comment agir, qu'on soit victime ou témoin

Ce que l'élève doit connaître / savoir faire à l'issue de ce chapitre

- Connaître :
 - la différence entre stéréotype, préjugé et discrimination
 - quelques critères de discrimination interdits par la loi
 - quelques grandes dates des droits des femmes (1944, 1965, 1972)
 - ce qu'est le cyberharcèlement, et le numéro 3018
- Savoir-faire :
 - repérer un stéréotype dans une phrase ou une situation
 - dire si une situation est une discrimination et justifier sa réponse
 - lire un document simple (extrait de loi, chiffre) avec de l'aide
 - argumenter et écouter un autre avis lors d'un débat

LES 4 FINALITÉS DE L'EMC TRAVAILLÉES

- Culture de la sensibilité : se mettre à la place de celles et ceux qui subissent un stéréotype, une discrimination ou un harcèlement (Inès, Samir, Nadia, Noah).
- Culture de la règle et du droit : comprendre que l'égalité est inscrite dans la loi, et que la loi interdit et punit les discriminations et le harcèlement.
- Culture du jugement : repérer un stéréotype, distinguer une opinion d'un fait et une injustice d'une discrimination, argumenter lors d'un débat.
- Culture de l'engagement : comprendre que chacun peut agir (réagir face à un propos sexiste ou raciste, alerter en cas de harcèlement, s'engager au collège avec pHARe ou le CVC).

Compétences du socle mobilisées

- Domaine 3 – La formation de la personne et du citoyen (cœur du chapitre) : connaître et respecter les règles et le droit ; comprendre et partager les valeurs de la République (égalité, fraternité) ; refuser les discriminations ; exercer son esprit critique et son jugement.
- Domaine 1 – Les langages pour penser et communiquer : lire et comprendre un document, dont un texte juridique ; s'exprimer à l'oral (débat mouvant, saynètes).
- Domaine 2 – Les méthodes et outils pour apprendre : lire une donnée chiffrée simple ; trier une information et adopter les bons réflexes en ligne (démarche d'EMI).

Sujet sensible : cadrer avant de commencer

- Ce thème touche au vécu des élèves : sexe, origine, apparence, handicap, orientation sexuelle. Certains ont pu subir ce dont on parle, ou le faire subir.
- Poser les règles dès l'activité d'ouverture : on parle des idées, jamais des personnes ; aucune moquerie, aucune insulte, même « pour citer ».
- Ne jamais demander à un élève de témoigner sur ce qu'il vit. On passe par les personnages : Inès, Samir, Nadia, Noah, Enzo.
- Face à un propos sexiste, raciste ou homophobe : réagir tout de suite, rappeler la loi, recadrer sans humilier.
- Si un élève se confie ou si une situation de harcèlement apparaît, ne pas la traiter seul. Alerter la CPE et l'équipe pHARe (le programme de lutte contre le harcèlement, obligatoire dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées depuis la rentrée 2023). En cas de danger, suivre la procédure de l'établissement.
- Numéros à afficher en classe :
 - 3018 : harcèlement et cyberharcèlement ; gratuit, anonyme et confidentiel ; 7j/7 de 9h à 23h ; il existe aussi une application.
 - 3919 : violences faites aux femmes ; gratuit et anonyme, 24h/24.
 - 119 : enfance en danger, 24h/24.
 - Pharos (internet-signalement.gouv.fr) : pour signaler un contenu illicite en ligne.

01 Activité collective

02 Qu'est-ce qu'une discrimination ?

03 Égaux en droits... et dans les faits ?

04 Agir contre les discriminations et le harcèlement

05 Synthèse

« D'ACCORD OU PAS D'ACCORD ? »

Pour chaque affirmation, place-toi du côté « D'accord » ou du côté « Pas d'accord ». Explique ton choix avec la boîte à mots et les amorces de phrases. Tu as le droit de changer de côté si un argument te fait changer d'avis.

- Certains métiers sont faits pour les garçons, d'autres pour les filles.
- Un garçon qui met du vernis à ongles, ce n'est pas normal.
- Un garçon qui pleure, c'est une fille.
- Une fille qui joue au rugby, c'est bizarre.
- Les filles sont moins fortes en maths que les garçons.
- S'occuper de la maison et des enfants, c'est surtout le rôle des mamans.
- Tout le monde a des préjugés, même sans le vouloir.
- En France, les femmes et les hommes ont les mêmes droits.
- Les femmes ont toujours eu le droit de voter en France.
- Il y a 60 ans, une femme mariée ne pouvait pas travailler sans l'accord de son mari.
- Une femme et un homme qui font le même travail doivent avoir le même salaire.
- Aujourd'hui, les femmes gagnent autant que les hommes.
- Obliger les partis à présenter autant de femmes que d'hommes aux élections, c'est une bonne idée.
- Un patron peut refuser d'embaucher une femme parce qu'elle est enceinte.
- Refuser un appartement à quelqu'un à cause de son nom, c'est interdit.
- Refuser un stage à un élève à cause du quartier où il habite, c'est interdit.
- Un restaurant peut refuser une personne en fauteuil roulant parce que « ça dérange les clients ».
- Une blague raciste, ce n'est pas grave si c'est pour rire.
- Se moquer de quelqu'un parce qu'il est homosexuel, ou qu'on le croit homosexuel, ce n'est pas si grave.
- Se moquer de quelqu'un sur le groupe de la classe, ce n'est pas du harcèlement, puisque ce n'est pas « en vrai ».
- Liker ou partager un message moqueur, ce n'est pas participer.
- Si je vois un camarade se faire harceler et que je ne dis rien, je n'y suis pour rien.

ACTIVITÉ COLLECTIVE

Objectif :

Faire émerger, sans encore les nommer savamment, les représentations des élèves sur les différences entre filles et garçons, sur ce qui est « normal » et sur ce que la loi interdit. On veut faire apparaître trois idées :

- beaucoup de nos certitudes sont des stéréotypes ;
- traiter quelqu'un moins bien à cause de ce qu'il est, c'est interdit ;
- l'égalité est inscrite dans la loi, mais elle n'est pas encore complète dans les faits.

Mise en place :

- Dégager un espace et tracer une ligne au sol (scotch ou craie).
- Afficher « D'ACCORD » d'un côté et « PAS D'ACCORD » de l'autre. Il n'y a pas de zone du milieu : chaque élève doit choisir, mais il peut changer de côté.
- Choisir 10 à 12 affirmations parmi les 22, en mélangeant stéréotypes, droits des femmes, discriminations et harcèlement. Garder toujours quelques affirmations « choc » : ce sont elles qui créent la discussion.
- Projeter l'affirmation ou la lire à voix haute.
- Prévoir la boîte à mots et les amorces (fiche élève)

Consignes à donner aux élèves :

« Je lis une phrase. Sans parler, vous vous placez du côté D'ACCORD ou PAS D'ACCORD. Ensuite, quelques élèves expliquent leur choix avec les amorces de phrases. Si un argument vous fait changer d'avis, vous pouvez changer de côté, et vous devrez expliquer pourquoi. On parle des idées, jamais des personnes. »

Questions de relance.

- C'est une opinion ou c'est ce que dit la loi ?
- Qui a décidé que c'était « pour les filles » ou « pour les garçons » ?
- Est-ce que c'est vrai pour tout le monde ?
- Qu'est-ce que ça fait à la personne visée ?
- Si ça t'arrivait à toi, ou à ta sœur, ou à ton frère ?
- Ce n'est pas parce que beaucoup de gens pensent quelque chose que c'est vrai. Qu'en pensez-vous ?

Point de vigilance.

- Certaines affirmations touchent des élèves de la classe (apparence, origine, handicap, orientation sexuelle). On ne fait jamais témoigner un élève sur ce qu'il vit.
- Poser les règles avant de commencer : pas de moquerie, pas d'insulte, on parle de l'idée. Recadrer tout propos blessant tout de suite, sans humilier son auteur.
- Choisir les affirmations « choc » selon ta classe.
- Ne jamais laisser un stéréotype sans réponse : chaque affirmation se termine par le repère de l'enseignant (la loi ou un fait vérifié).
- Photos de la campagne « Maman, Rodarde ! » : les projeter ou donner le lien, sans les reproduire.

Déroulé :

1. Rappel des règles du débat (5 min).
2. Pour chaque affirmation : les élèves se placent en silence, puis 2 ou 3 élèves de chaque côté justifient leur choix avec les amorces. Ceux qui le souhaitent changent de côté (5 min par affirmation).
3. L'enseignant donne le repère : stéréotype, loi ou fait vérifié. Pour le vernis, il projette la campagne « Maman, Rodarde ! ».
4. Bilan : quelles affirmations nous ont le plus surpris ? Chaque élève remplit « Mon avis avant / après ».
5. On dégage le message-clé et on complète la trace à trous.

COMPRENDRE

Un **[stéréotype]** est une idée toute faite sur un groupe de personnes : « les filles sont... », « les garçons sont... ». Quand on juge quelqu'un à l'avance, sans le connaître, c'est un **[préjugé]**. Traiter une personne moins bien à cause de son sexe, de son origine ou de son handicap, c'est une **[discrimination]** : elle est **[interdite]** par la loi. En France, les femmes et les hommes sont **[égaux]** en droits. Mais dans les faits, il reste des **[inégalités]**. Chacun peut **[agir]** pour les faire reculer.

Mots à placer : **[agir]**, **[discrimination]**, **[égaux]**, **[inégalités]**, **[interdite]**, **[préjugé]**, **[stéréotype]**.

AMORCES DE PHRASES :

- Je suis d'accord parce que...
- Je ne suis pas d'accord parce que...
- Je pense que c'est un stéréotype, car...
- La loi dit que...
- Je comprends ton avis, mais...
- Je change de côté parce que...

COMPRENDRE

Un **[stéréotype]** est une idée toute faite sur un groupe de personnes : « les filles sont... », « les garçons sont... ». Quand on juge quelqu'un à l'avance, sans le connaître, c'est un **[préjugé]**. Traiter une personne moins bien à cause de son sexe, de son origine ou de son handicap, c'est une **[discrimination]** : elle est **[interdite]** par la loi. En France, les femmes et les hommes sont **[égaux]** en droits. Mais dans les faits, il reste des **[inégalités]**. Chacun peut **[agir]** pour les faire reculer.

Mots à placer : [agir], [discrimination], [égaux], [inégalités], [interdite], [préjugé], [stéréotype].

MON AVIS AVANT / APRÈS :

Choisis une affirmation :

A blank sheet of graph paper with a grid pattern. The grid consists of light blue horizontal lines and gray vertical lines, creating a series of small squares across the page. A red vertical line is drawn near the left edge, serving as a margin.

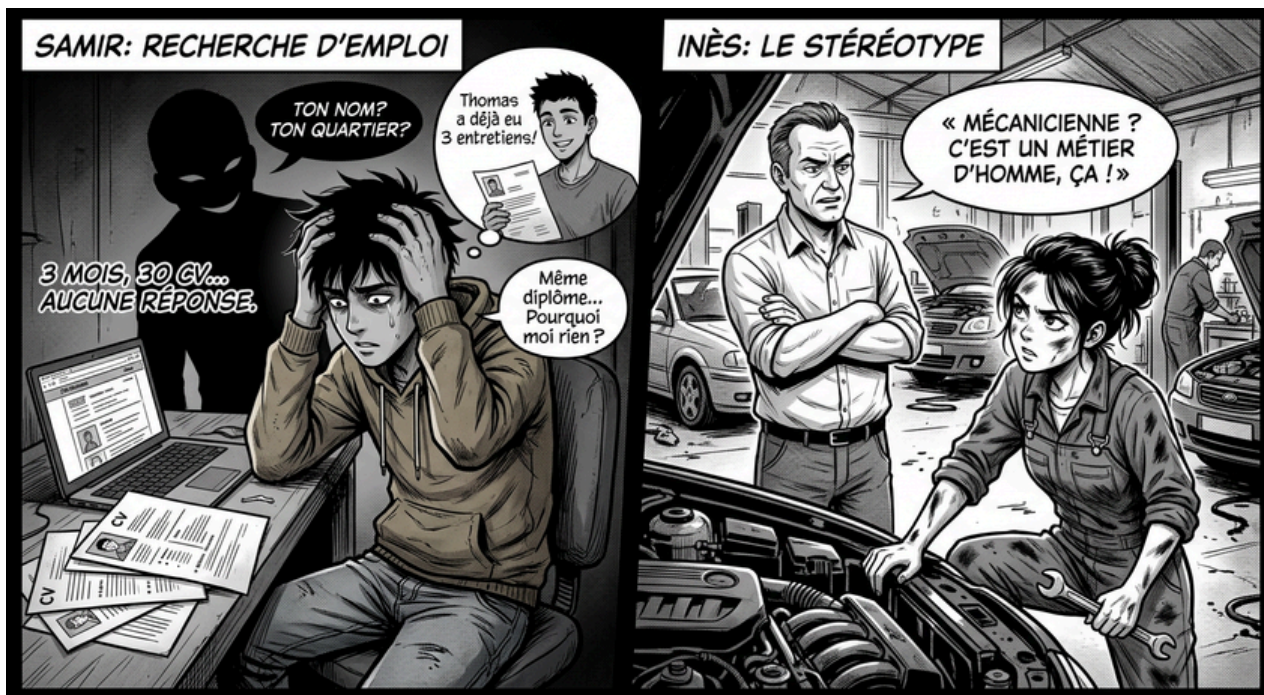
Avant le débat, je pensais que...

A blank sheet of graph paper with a grid pattern. The grid consists of light blue horizontal lines and gray vertical lines, creating a series of squares across the page. A red vertical line is drawn near the left edge, serving as a margin.

Après le débat, je pense que... parce que...

[illegible]

QU'EST-CE QU'UNE DISCRIMINATION ?



Samir cherche un emploi

Samir a 20 ans. Il a un diplôme de technicien de maintenance. Depuis trois mois, il a envoyé 30 CV : aucune réponse. Son ami Thomas a le même diplôme et la même expérience ; il a été convoqué à trois entretiens. Samir se demande si c'est à cause de son nom, ou du quartier où il habite.

Sa petite sœur Inès, elle, veut devenir mécanicienne. Au garage de son oncle, un client lui a dit : « Mécanicienne ? C'est un métier d'homme, ça ! »

QUESTION

Qu'est-ce que l'homme de la vidéo et Samir ont en commun ?

Tous les deux sont traités moins bien que les autres, pas pour ce qu'ils font, mais pour ce qu'ils sont : son handicap pour l'un, son nom ou son adresse pour l'autre. C'est une discrimination : c'est interdit et puni par la loi.

Un stéréotype est une idée toute faite sur un groupe (« mécanicienne, c'est pour les garçons »). Il peut conduire à un préjugé : on juge quelqu'un sans le connaître. Quand on traite une personne moins bien qu'une autre à cause d'un critère interdit (handicap, sexe, origine, nom, lieu où l'on habite, religion...), dans un domaine comme l'emploi, le logement, l'école ou l'entrée dans un magasin ou une boîte de nuit, c'est une discrimination. La loi reconnaît plus de 20 critères. C'est un délit, puni de prison et d'amende. Une victime peut saisir le Défenseur des droits.

Du stéréotype à la discrimination. Un stéréotype est une image simplifiée d'un groupe (« les filles ne sont pas faites pour la mécanique »). Il nourrit des préjugés : des jugements défavorables portés à l'avance sur une personne. Quand ces préjugés se traduisent par un acte (refuser, écarter, exclure), on peut parler de discrimination.

Une définition juridique précise. Pour le Code pénal (articles 225-1 et 225-2), trois conditions doivent être réunies :

- un traitement moins favorable qu'une autre personne placée dans la même situation ;
- un critère interdit par la loi ;
- un domaine prévu par la loi (emploi, stage, logement, fourniture d'un bien ou d'un service...).

Le Code pénal énumère une vingtaine de critères, dont l'origine, le sexe, le handicap, le patronyme, le lieu de résidence, l'orientation sexuelle, l'âge ou la religion. Avec ceux du Code du travail, le Défenseur des droits en recense plus de 25. La discrimination peut aussi être indirecte : une règle en apparence neutre qui défavorise un groupe.

Des sanctions lourdes. C'est un délit puni de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende, et jusqu'à 5 ans et 75 000 € quand le refus a lieu dans un lieu accueillant du public, comme la boîte de nuit de la vidéo.

Le cas de Samir n'a rien d'exceptionnel. Une grande étude par testing publiée en 2021 par le ministère du Travail montre qu'à CV identique, un candidat au nom à consonance maghrébine a en moyenne 31,5 % de chances en moins d'être rappelé.

Ne pas tout confondre. La remarque faite à Inès est un propos sexiste, pas une discrimination au sens juridique : rien ne lui est refusé. Certaines différences de traitement sont autorisées quand elles sont justifiées (un rôle au cinéma, une condition d'âge).

Qui peut aider ? Le Défenseur des droits, autorité indépendante inscrite dans la Constitution en 2008, a remplacé la HALDE en 2011. On le saisit gratuitement (antidiscriminations.fr, 39 28). En prolongement, la visite d'un lieu de mémoire lié au racisme ou à l'antisémitisme montre jusqu'où peuvent mener les préjugés.

Objectif :

Distinguer un stéréotype, un préjugé et une discrimination, et savoir qu'une discrimination est un délit puni par la loi.

Activités pratiques possibles :

1. Après la vidéo, remplir un tableau en quatre cases : Qui est victime ? Comment est-il traité ? À cause de quoi ? Dans quel domaine ? Refaire le même tableau pour Samir.
2. Classer des phrases en « stéréotype », « préjugé » ou « discrimination ». Exemples : « Les garçons ne pleurent pas » ; « Je ne vais pas l'inviter, il doit être bizarre » ; « Le patron refuse le stage à Lina parce qu'elle porte un nom étranger ».
3. Lire un extrait simplifié de l'article 225-1 du Code pénal et surligner les critères déjà rencontrés (vidéo, Samir, débat mouvant).
4. Saynètes en petits groupes, avec des consignes tirées au sort : refus d'une place au restaurant à cause d'un handicap, refus d'un stage à cause du quartier, etc. Chaque groupe joue l'auteur, la victime et le témoin. Pendant ce temps, la classe complète une grille « discrimination au sens de la loi : oui / non ».
5. Prolongement : repérer une plaque ou un lieu de mémoire près du collège, ou préparer la visite d'un site de mémoire (projet Éduscol).

Questions de compréhension :

1. Qu'est-ce qu'un stéréotype ? → Une idée toute faite sur un groupe de personnes.
2. Qu'est-ce qu'une discrimination ? → Traiter une personne moins bien qu'une autre à cause d'un critère interdit par la loi.
3. Cite trois critères de discrimination interdits par la loi. → Trois parmi : le handicap, le sexe, l'origine, le nom, le lieu où l'on habite, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle...
4. Dans la vidéo, pourquoi l'homme est-il victime d'une discrimination ? → On lui refuse l'entrée de la boîte de nuit à cause de son handicap, alors que ses amis entrent.
5. La remarque du client à Inès est-elle une discrimination ? → Non, c'est un stéréotype sexiste : on ne lui refuse rien. Mais ce genre d'idée peut conduire à une discrimination.
6. Qui peut aider une victime de discrimination ? → Le Défenseur des droits, gratuitement.



C'est quoi la discrimination ?

1 jour, 1 question

www.lumni.fr/video/c-est-quoi-la-discrimination

La discrimination, c'est l'action de distinguer les choses, les unes des autres, avec précision. C'est aussi quand, dans une même situation, une personne est moins bien traitée qu'une autre, selon un critère interdit par la loi. C'est par exemple, un jeune qui se voit refuser un travail, à cause du quartier dans lequel il vit, la couleur de sa peau ou sa religion. C'est une femme qui occupe le même emploi qu'un homme, et qui est moins bien payée, au motif que c'est une femme. Cela peut être une famille qui ne trouve pas de logement, car elle vient d'un autre pays.

Mais, comment faire pour empêcher la discrimination ?

En France, la discrimination est inacceptable car le principe d'égalité est au cœur des valeurs de notre pays. La loi dit que tous les individus sont égaux et qu'ils ne doivent pas être traités différemment. Tout acte commis au motif de l'un des 24 critères comme l'âge, le sexe, le handicap ou l'origine, est puni par la loi.

Pour améliorer la situation, la loi impose des quotas, comme un nombre minimum de travailleurs handicapés dans les entreprises... Ou demande aux partis politiques de présenter autant de femmes que d'hommes aux élections. Une autre manière d'agir est de réfléchir sur les préjugés et de sensibiliser les enfants à l'égalité de traitement entre tous. Pour faire respecter le principe essentiel de l'égalité, chaque petite avancée a son importance !

QCM

1. Selon l'article, qu'est-ce que la discrimination ?

- Aider une personne en difficulté
- Traiter une personne moins bien qu'une autre, dans la même situation, selon un critère interdit par la loi
- Choisir ses amis
- Donner son avis sur quelqu'un

2. Quel exemple de discrimination au travail l'article donne-t-il ?

- Un jeune qui arrive en retard à son travail
- Un salarié qui change d'entreprise
- Une entreprise qui ferme le dimanche
- Un jeune refusé pour un travail à cause de son quartier, de sa couleur de peau ou de sa religion

3. Dans l'exemple de l'article, pourquoi la femme est-elle victime de discrimination ?

- Elle est moins bien payée qu'un homme pour le même emploi, parce qu'elle est une femme
- Elle travaille moins d'heures que ses collègues
- Elle a changé de métier
- Elle n'a pas de diplôme

4. Quelle famille est victime de discrimination dans l'article ?

- Une famille qui déménage souvent
- Une famille qui a beaucoup d'enfants
- Une famille qui ne trouve pas de logement parce qu'elle vient d'un autre pays
- Une famille qui ne paie pas son loyer

5. Pourquoi la discrimination est-elle inacceptable en France ?

- Parce qu'elle coûte cher
- Parce qu'elle est très rare
- Parce que le principe d'égalité est au cœur des valeurs du pays
- Parce que les enfants l'ont décidé

6. Quel exemple de quota l'article donne-t-il ?

- Un nombre maximum d'élèves par classe
- Un nombre minimum de filles dans les écoles
- Un nombre maximum de voitures en ville
- Un nombre minimum de travailleurs handicapés dans les entreprises

7. Selon l'article, quelle autre manière d'agir contre la discrimination existe ?

- Supprimer les élections
- Réfléchir sur les préjugés et sensibiliser les enfants à l'égalité
- Punir tous les élèves
- Ne plus en parler

ÉGAUX EN DROITS... ET DANS LES FAITS ?



Nadia, au travail et à la maison

Nadia a 45 ans. Elle est assistante commerciale dans une entreprise. Elle apprend que Marc, embauché en même temps qu'elle et au même poste, gagne 200 € de plus par mois. Le soir, c'est encore elle qui fait presque tout à la maison : les repas, le ménage, les devoirs d'inès.

Au bureau, son collègue Thomas vient de prendre son congé paternité de 28 jours pour s'occuper de son bébé.

QUESTION

Nadia a-t-elle les mêmes droits que Marc ? Est-elle traitée de la même façon ?

Oui, Nadia a les mêmes droits : depuis 1972, la loi oblige à payer autant une femme et un homme qui font le même travail. Mais dans les faits, elle gagne 200 € de moins que Marc pour le même poste. La loi n'est pas respectée : c'est une inégalité, et même une discrimination à cause de son sexe.

Pendant longtemps, les femmes n'avaient pas les mêmes droits que les hommes. La loi a changé peu à peu : droit de vote en 1944, droit de travailler sans l'accord du mari en 1965, égalité des salaires en 1972, parité aux élections en 2000. Aujourd'hui, les femmes et les hommes sont égaux en droits. Mais dans les faits, il reste des inégalités : à temps de travail égal, les femmes gagnent en moyenne 14 % de moins. Elles font plus de tâches à la maison et sont moins souvent responsables. La loi continue d'agir, par exemple avec le congé paternité.

Un siècle de conquêtes. Les droits des femmes ont progressé par étapes. En 1944, une ordonnance leur donne le droit de vote et d'éligibilité ; elles votent pour la première fois en 1945. Le préambule de la Constitution de 1946 garantit à la femme des droits égaux à ceux de l'homme « dans tous les domaines ». En 1965, une femme mariée peut exercer une profession et ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de son mari. Suivent la loi de 1972 sur l'égalité de rémunération, la loi Veil de 1975 et la loi Roudy de 1983 sur l'égalité professionnelle.

La parité en politique. La révision constitutionnelle du 8 juillet 1999 affirme que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux. La loi du 6 juin 2000 impose des listes paritaires pour plusieurs élections. Les progrès sont réels, mais les femmes restent minoritaires parmi les maires et les députés.

Égalité en droit, inégalités dans les faits. Dans le privé, en 2024, le revenu salarial des femmes est inférieur de 21,8 % à celui des hommes. À temps de travail égal, l'écart est de 14 %. À poste comparable dans la même entreprise, il reste 3,6 %. Le temps partiel, les métiers moins bien payés et les carrières freinées expliquent une grande partie de l'écart ; le reste peut relever de la discrimination. À poste égal, la situation de Nadia est illégale.

Les stéréotypes à la racine. Les stéréotypes de genre orientent filles et garçons vers des métiers différents. Ils font aussi peser sur les femmes l'essentiel des tâches domestiques : elles y consacrent environ deux fois plus de temps que les hommes (Insee, 2010).

La loi continue d'agir. Plusieurs mesures récentes vont dans ce sens :

- l'index de l'égalité professionnelle dans les entreprises d'au moins 50 salariés (2018) ;
- des quotas de femmes dans les conseils d'administration (2011) et parmi les cadres dirigeants (loi Rixain, 2021) ;
- le congé paternité porté à 28 jours en 2021.

L'objectif n'est pas de donner plus de droits aux femmes, mais de rendre l'égalité réelle.

Objectif :

Comprendre que les femmes et les hommes sont égaux en droits grâce à des lois votées peu à peu, mais que des inégalités existent encore dans les faits.

Activités pratiques possibles :

1. Après la vidéo, relier chaque date à un droit : 1944 → droit de vote ; 1965 → travailler sans l'accord du mari ; 1972 → égalité des salaires ; 2000 → parité aux élections ; 2021 → congé paternité de 28 jours.
2. Travail en 4 groupes, sur le modèle d'Éduscol : parité en politique, égalité des salaires, femmes responsables en entreprise, vie familiale. Chaque groupe reçoit un chiffre et une loi, puis présente à la classe : l'inégalité, ce que dit la loi, ce qui reste à faire.
3. Rituel « Démonte l'intox » en Genially : « L'égalité femmes-hommes est totale en France. »
4. À partir de la situation de Nadia : proposer une meilleure répartition des tâches à la maison, et dire vers qui Nadia peut se tourner pour son salaire (sa direction, les représentants du personnel, le Défenseur des droits).
5. Prolongement : préparer une action pour le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes (affiche, exposition sur des femmes aux métiers peu féminisés).

Questions de compréhension :

1. En quelle année les femmes ont-elles obtenu le droit de vote en France ? → En 1944.
2. Que change la loi de 1965 pour les femmes mariées ? → Elles peuvent travailler et ouvrir un compte bancaire sans l'accord de leur mari.
3. Que dit la loi de 1972 ? → Une femme et un homme qui font le même travail doivent recevoir le même salaire.
4. Qu'est-ce que la parité ? → Autant de femmes que d'hommes, par exemple sur les listes aux élections.
5. Donne un exemple d'inégalité femmes-hommes qui existe encore. → Un exemple parmi : les femmes gagnent en moyenne 14 % de moins à temps de travail égal ; elles font plus de tâches à la maison ; elles sont moins souvent responsables ou élues.
6. Pourquoi le congé paternité aide-t-il à l'égalité ? → Parce que le père s'occupe aussi du bébé : les tâches sont mieux partagées, et la carrière des femmes est moins freinée.



Vers l'égalité des sexes

Lumni

www.lumni.fr/article/vers-l-egalite-des-sexes

Il a fallu du temps et de nombreux combats pour que les droits des femmes soient reconnus, non pas contre les hommes, mais avec eux.

Le sexisme

Dans la loi, les filles et les garçons sont égaux. Mais dans la vie de tous les jours, ce n'est pas encore tout à fait le cas. Le sexisme est une attitude qui tend à faire une différence entre l'homme et la femme.

Et cela commence dès que l'on est tout-petit. « Dans les catalogues de jouets, les fabricants proposent toujours des produits bien identifiés. Les filles portent des déguisements de princesses et les garçons de pirates. On ne verra jamais une fille en costume de Zorro », constate l'Observatoire des inégalités. Des clichés qui ont la vie dure et que l'on retrouve dans les magazines et les publicités : l'image de la femme n'est-elle pas souvent associée à la beauté, la minceur, la douceur, la sensibilité, l'obéissance, la cuisine, la maternité... ?

Dans le monde du travail, le sexisme est aussi bien présent. C'est avec une certaine curiosité que l'on regarde une femme qui se lance dans un métier comme routier, maçon, menuisier, pilote d'avion... « La première pilote militaire date de 1985. À ce jour, elles ne sont que 7 % à être pilotes de ligne professionnelles », indique l'Observatoire des inégalités.

Le féminisme

Des femmes ont cherché à briser toutes ces inégalités.

Au cours de la Révolution française, des groupes de femmes, appelées « les tricoteuses » (parce qu'elles tricotaient lors des assemblées), ont réclamé des lois pour le droit à l'instruction des filles et le droit d'exercer un métier.

En 1791, Olympe de Gouges rédige une « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ». C'est le début d'un combat qu'on nomme « le féminisme ». Mais ces revendications ne sont pas entendues par les révolutionnaires. Elles sont reprises des années plus tard. Au XIX^e siècle, des mouvements féminins plus structurés se créent en France, en Angleterre, aux États-Unis et en Allemagne.

L'objectif : obtenir le droit de vote des femmes. Les Françaises votent pour la première fois le 29 avril 1945. Elles obtiennent de fait des droits politiques et sociaux égaux à ceux des hommes. Des années 1960 à 1970, des mouvements vont se battre pour avoir le droit à la contraception (ensemble de moyens pour éviter d'être enceinte) et à l'avortement (interruption d'une grossesse). Plus récemment, en 2003, le mouvement « Ni putes ni soumises » s'est consacré aux problèmes des femmes dans les banlieues.

La parité

La parité correspond à une égalité parfaite. Dans une entreprise, un gouvernement, etc. on trouve autant de femmes que d'hommes. En France, il aura fallu une loi, votée en l'an 2000, pour obliger les partis politiques à inscrire autant de femmes que d'hommes sur les listes électorales. Mais dans les faits, là encore, cette idée s'applique avec difficulté.

Reste qu'un pays qui ouvre des droits autant aux filles qu'aux garçons offre une société plus juste et plus harmonieuse. Et c'est dès l'école que s'apprend l'égalité entre les sexes, pour que la parité ne soit pas un nouveau combat, mais une évidence.

QCM**1. Selon l'article, qu'est-ce que le sexisme ?**

- Un sport pratiqué par les filles
- Une loi sur l'égalité
- Une attitude qui fait une différence entre l'homme et la femme
- Un métier réservé aux hommes

2. Dans les catalogues de jouets, comment sont souvent déguisés les filles et les garçons ?

- Les filles en princesses, les garçons en pirates
- Les filles en pirates, les garçons en princes
- Tous en super-héros
- Tous en animaux

3. Quel métier l'article cite-t-il parmi ceux où l'on regarde une femme « avec curiosité » ?

- Professeure
- Infirmière
- Vendeuse
- Pilote d'avion

4. Qui rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » en 1791 ?

- Simone Veil
- Olympe de Gouges
- Marie Curie
- Louise Michel

5. Comment appelle-t-on le combat pour les droits des femmes ?

- Le sexisme
- Le féminisme
- La parité
- La Révolution

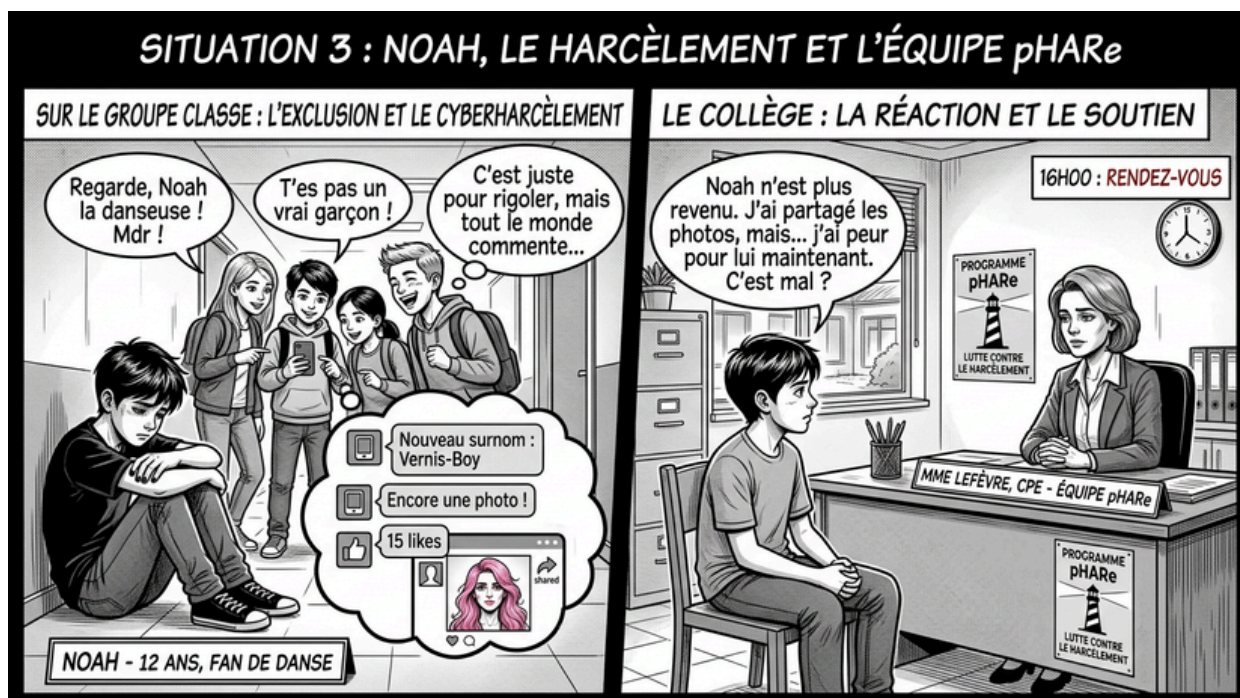
6. Qu'est-ce que la parité ?

- Autant de femmes que d'hommes, par exemple dans une entreprise ou un gouvernement
- Plus de femmes que d'hommes
- Plus d'hommes que de femmes
- Des salaires différents selon le sexe

7. Selon l'article, où l'égalité entre les sexes doit-elle s'apprendre ?

- Au travail
- Dans les magazines
- À l'école
- Dans les catalogues de jouets

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCÈLEMENT



Noah et le groupe de la classe

Noah a 12 ans. Il fait de la danse et porte parfois du vernis noir. Depuis deux semaines, des élèves se moquent de lui sur le groupe de la classe : « T'es pas un vrai garçon ! » Chaque jour arrivent de nouveaux messages, des surnoms et une photo de lui modifiée. Enzo, un camarade, a liké et partagé « pour rigoler ». Noah n'ose plus venir au collège. Quand Enzo s'en rend compte, il va voir Mme Lefèvre, la CPE, qui fait partie de l'équipe pHARe.

QUESTION

Que subit Noah ? Qu'aurait pu faire Enzo ?

Noah subit du cyberharcèlement : des moqueries répétées sur internet, parce qu'il ne correspond pas aux stéréotypes des garçons. C'est un délit. Enzo a participé en likant et en partageant. Il aurait pu refuser de relayer les messages, soutenir Noah et prévenir un adulte ou appeler le 3018. Finalement, il a agi en parlant à la CPE.

Le harcèlement, ce sont des moqueries, des insultes ou des menaces répétées contre une même personne. Sur internet ou sur le téléphone, c'est du cyberharcèlement. C'est un délit puni par la loi, encore plus sévèrement s'il vise l'origine, le sexe, le handicap ou l'orientation sexuelle. Liker ou partager, c'est aussi participer. Victime ou témoin, on peut agir : en parler à un adulte, appeler le 3018, signaler les messages. Beaucoup d'acteurs luttent contre les discriminations : le collège avec pHARe et le CVC, les associations, l'État avec la loi, la justice et le Défenseur des droits.

Le harcèlement, une violence répétée. Le harcèlement est une violence répétée, verbale, physique ou psychologique, exercée par une ou plusieurs personnes contre une victime qui ne peut pas se défendre. Le Code pénal le punit (article 222-33-2-2), y compris lorsque plusieurs personnes agissent chacune une seule fois, sans se concerter, en sachant que les faits se répètent : c'est pourquoi liker ou partager peut suffire. Depuis la loi du 2 mars 2022, le harcèlement scolaire est un délit spécifique, puni jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende, davantage si la victime est gravement atteinte. Un mineur peut être poursuivi et ses parents peuvent devoir réparer le préjudice.

Le cyberharcèlement amplifie la violence. Anonymat, rapidité de diffusion, violence en continu, y compris le soir et le week-end : la victime n'a plus de refuge. Selon la DEPP (2022), 21,1 % des collégiens déclarent avoir subi au moins une fois dans l'année des injures, moqueries ou humiliations par téléphone ou sur internet. Depuis la loi du 21 mai 2024, le juge peut aussi suspendre les comptes en ligne d'une personne condamnée.

Quand le harcèlement devient discriminatoire. Le rejet de la différence est le premier moteur du harcèlement. Lorsqu'il vise l'origine, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, réelle ou supposée, la loi prévoit des peines aggravées (articles 132-76 et 132-77 du Code pénal). Noah est ciblé parce qu'il ne correspond pas aux stéréotypes masculins.

Le rôle décisif des témoins. Les témoins peuvent faire cesser le harcèlement en refusant de relayer, en soutenant la victime et en alertant un adulte. Le 3018 (association e-Enfance) est gratuit, anonyme et confidentiel, de 9h à 23h, 7j/7, avec une application.

Des acteurs complémentaires. Les acteurs se répartissent à plusieurs niveaux :

- dans l'établissement, le programme pHARe, obligatoire depuis 2023, forme des équipes et des élèves ambassadeurs ; le CVC peut porter des actions ;
- les associations (e-Enfance, SOS Racisme, SOS Homophobie, APF France handicap...) informent et accompagnent ;
- l'État agit par la loi, la police, la justice, la plateforme Pharos et le Défenseur des droits.

Objectif :

Reconnaître le harcèlement et le cyberharcèlement, savoir qu'ils sont punis par la loi, et savoir comment agir et qui peut aider, qu'on soit victime ou témoin.

Activités pratiques possibles :

1. Dans le récit de Noah, surligner de trois couleurs la victime, les auteurs et le témoin (Enzo). Puis dire à quel moment Enzo passe de « participant » à « témoin qui agit ».
2. Tableau « Qui peut aider ? » : relier chaque situation au bon acteur. Par exemple : un élève harcelé au collège → CPE / équipe pHARe ; des messages haineux en ligne → Pharos ou 3018 ; une discrimination à l'embauche → Défenseur des droits ; une action de prévention au collège → CVC / ambassadeurs.
3. « Que peut faire le témoin ? » : compléter des amorces de phrases (« Si je vois un message moqueur, je... » ; « Je peux en parler à... » ; « Je n'ai pas le droit de... »).
4. Vidéo complémentaire « Flagrants délits : épisode 3 » : une employée reçoit des insultes répétées à cause de son orientation sexuelle, et sa responsable ne fait rien. Relever ce qui fait de cette situation du harcèlement (la répétition) et une discrimination (le critère), et dire qui aurait dû agir.
5. Projet : réaliser en groupes une affiche de prévention contre le harcèlement ou les discriminations, à présenter au CVC ou aux ambassadeurs pHARe.

Questions de compréhension :

1. Qu'est-ce que le harcèlement ? → Des moqueries, insultes ou menaces répétées contre une même personne.
2. Qu'est-ce que le cyberharcèlement ? → Du harcèlement sur internet ou sur le téléphone (réseaux sociaux, messageries, jeux en ligne).
3. Liker ou partager un message moqueur, est-ce grave ? → Oui : c'est participer au harcèlement, et cela peut être puni.
4. Que peut faire un témoin ? → Ne pas relayer, soutenir la victime, en parler à un adulte, appeler le 3018.
5. À quoi sert le 3018 ? → C'est le numéro gratuit et anonyme pour les victimes et témoins de harcèlement et de cyberharcèlement.
6. Cite un acteur de chaque niveau qui lutte contre le harcèlement et les discriminations. → Au collège : la CPE, l'équipe pHARe, le CVC. Une association : e-Enfance, SOS Racisme... L'État : la justice, la police, Pharos, le Défenseur des droits.



Comment faire face au harcèlement scolaire ?

Mission info

www.lumni.fr/video/comment-faire-face-au-harcelement-scolaire

« Tu es bête, tu es nul, personne ne t'aime... ». Ce genre de paroles, de bousculades, de coups de pieds et autres, c'est ce qu'on appelle du harcèlement et malheureusement ça touche de plus en plus d'élèves à l'école. Alors comment y faire face pour que ça cesse ? L'équipe de Mission info mène l'enquête à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, chaque année, le premier jeudi de novembre,...

C'est quoi le harcèlement scolaire ?

Ça peut se passer dans la classe, à la cantine, aux toilettes ou dans la cour de récré... Le harcèlement scolaire, ce ne sont pas de simples chamailleries d'enfants. C'est quand quelqu'un fait du mal à quelqu'un d'autre exprès et de manière répétée. Dans toutes les écoles de France, il y a des situations de harcèlement. Ça peut se manifester par des coups, des croche-pattes, des insultes,... et ce n'est pas du tout normal. Que ce soit du côté de celui qui est harcelé, comme de celui du harceleur, il ne faut surtout pas laisser ce genre de comportements s'installer. Et le mieux c'est d'en parler (à un professeur, tes parents ou un adulte de confiance).

Mr Tan, ancienne victime de harcèlement scolaire.

Tu ne le savais peut-être pas, mais Mr Tan a créé son célèbre personnage de Mortelle Adèle à la suite de son propre harcèlement scolaire quand il était adolescent. Chaque jour, il subissait les insultes et les violences d'un groupe de garçons de son école. Il a ainsi vécu dans la peur à chaque récré ou à chaque retour de l'école. De colère, il a un jour rayé une feuille d'un grand trait de crayon : c'est de ce geste qu'est née la barre de front si caractéristique de Mortelle Adèle. Sur le site Internet mortelleadele.com, Mr Tan a décidé de mettre en ligne gratuitement un document pour expliquer le harcèlement scolaire aux enfants, aux parents et aux enseignants du point de vue d'une victime, d'un harceleur, mais aussi d'un témoin. Car, selon lui, les témoins ont un vrai rôle à jouer pour vaincre le harcèlement. Dénoncer le harcèlement, c'est avoir le pouvoir de choisir dans quel monde on veut vivre.

Jouer contre le harcèlement à l'école

Dans certaines écoles, comme à Molenbeek en Belgique, les élèves luttent contre le harcèlement en jouant à un jeu de rôle : le jeu du village. À tour de rôle, ils incarnent différents personnages qui peuvent être victimes, harceleurs, défenseurs, témoins, réconciliateurs... Les résultats sont très positifs, car, grâce à ce jeu, les enfants se sentent responsabilisés et impliqués, plutôt que de simplement punir les harceleurs.

👉 Si tu vis toi-même un harcèlement ou que tu en es témoin, n'hésite pas à appeler le **3018**. C'est un numéro spécial où tu pourras parler de ton problème à une personne de confiance pour que les choses changent.

QCM

1. **Selon l'article, qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?**
 - Une simple dispute entre copains
 - Un jeu dans la cour de récré
 - Une punition donnée par un professeur
 - **Faire du mal à quelqu'un exprès et de manière répétée**
2. **Où le harcèlement scolaire peut-il se passer ?**
 - Uniquement dans la classe
 - **Dans la classe, à la cantine, aux toilettes ou dans la cour de récré**
 - Seulement à la sortie du collège
 - Nulle part, c'est très rare
3. **Que conseille l'article quand on vit du harcèlement ?**
 - **En parler à un professeur, à ses parents ou à un adulte de confiance**
 - Garder le secret
 - Se venger
 - Changer d'école sans rien dire
4. **Quel personnage Mr Tan a-t-il créé ?**
 - Titeuf
 - Le Petit Nicolas
 - **Mortelle Adèle**
 - Kid Paddle
5. **D'où vient la barre sur le front de Mortelle Adèle ?**
 - **D'un grand trait de crayon tracé de colère sur une feuille**
 - D'une blessure de Mr Tan
 - D'une idée de ses lecteurs
 - D'un dessin d'un autre auteur
6. **Selon Mr Tan, qui a un vrai rôle à jouer pour vaincre le harcèlement ?**
 - Uniquement les policiers
 - Uniquement les parents
 - Personne
 - **Les témoins**
7. **Quel numéro appeler si l'on vit du harcèlement ou si l'on en est témoin ?**
 - Le 3615
 - **Le 3018**
 - Le 112
 - Le 15

Éclairage pour le professeur

L'École, en accueillant tous les élèves sans distinction de sexe, de genre ou d'origine, est un lieu essentiel de l'expérience de l'altérité. Pour comprendre comment l'État met en œuvre les deux principes à valeur constitutionnelle que sont l'égalité et la fraternité, les entrées par l'égalité femmes-hommes et par la lutte contre toutes les formes de discrimination sont essentielles dans la construction de l'élève comme citoyen.

Sur le plan notionnel, les élèves doivent pouvoir articuler égalité, inégalités et discriminations : l'égalité en droits des femmes et des hommes n'empêche pas le maintien d'inégalités structurelles, aux facteurs d'explication multiples. Dans ce contexte, la discrimination constitue un outil juridique permettant de lutter dans les faits contre des situations individuelles où ces inégalités structurelles se concrétisent.

Pour favoriser la compréhension des situations d'inégalité et du risque de discrimination associé, le professeur doit prévoir dans sa mise en œuvre des temps dans lesquels l'élève peut faire l'expérience de sa capacité d'action comme membre de la collectivité.

La démarche de projet impliquant le professeur documentaliste, le référent égalité de l'établissement mais aussi des associations ou des partenaires de l'École peut pleinement trouver sa place en lien avec le parcours citoyen des élèves.



Un stéréotype est une idée toute faite sur un groupe de personnes. Il conduit à des préjugés : on juge quelqu'un sans le connaître. Quand on traite une personne moins bien qu'une autre à cause d'un critère interdit par la loi (handicap, sexe, origine, nom, lieu où l'on habite, religion...), c'est une discrimination. C'est un délit, puni de prison et d'amende. Une victime peut saisir gratuitement le Défenseur des droits.

Les femmes ont obtenu leurs droits peu à peu : le droit de vote en 1944, le droit de travailler sans l'accord du mari en 1965, l'égalité des salaires en 1972, la parité aux élections en 2000. Aujourd'hui, les femmes et les hommes sont égaux en droits. Mais dans les faits, des inégalités demeurent : les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes, font plus de tâches à la maison et sont moins souvent responsables ou élues. La loi continue d'agir, par exemple avec le congé paternité.

Le harcèlement, ce sont des moqueries, des insultes ou des menaces répétées contre une même personne. Sur internet, c'est du cyberharcèlement. C'est un délit, puni plus sévèrement quand il vise l'origine, le sexe ou l'orientation sexuelle. Liker ou partager, c'est participer. Le témoin a un rôle essentiel : ne pas relayer, soutenir la victime, prévenir un adulte, appeler le 3018.

Pour faire reculer les discriminations, de nombreux acteurs agissent ensemble : le collège avec pHARe et le CVC, les associations, l'État avec la loi, la justice et le Défenseur des droits. Chacun peut agir pour que l'égalité devienne réelle.



5^e - Thème 1

AGIR POUR L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Mon résultat à l'évaluation :

LE PROCHAIN THÈME

5^e - Thème 2

LA SOLIDARITÉ ET SES ÉCHELLES

